

## Décision N°2021/3

**Objet: Portant lancement d'une consultation pour l'accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée de travaux de peintures voiries**

**Décisions du Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, dans le cadre de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020, portant notamment sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants :**

En juin 2018, un accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée et alloti pour la pose et/ou la fourniture de peintures routières avait été lancé et attribué pour le lot n°1 à la société Aximum (pour un montant minimum de 90 000 € HT et 150 000 € HT) et pour le lot n°2 à la société Oré (pour un montant minimum de 30 000 € HT et 72 000 € HT). Celui-ci avait été prévu pour une durée de douze mois renouvelables deux fois tacitement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

L'accord-cadre susmentionné va atteindre les montants maximums fixés avant le 30 juin 2021 et celui-ci sera résilié automatiquement par anticipation. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle procédure pour les besoins de marquages routiers.

Considérant les besoins du contrat en cours et à venir (75% de travaux de marquages routiers), l'objet principal de la consultation porte non plus sur des services et fournitures mais, sur des travaux.

Monsieur le Président a lancé une consultation en procédure adaptée pour un accord-cadre à bons de commande de travaux de peintures voiries le 14 janvier 2021 alloti comme suit :

- Lot n°1 : Travaux de marquages routiers à la peinture des chaussées et des aires ou des parcs de stationnement (montant minimum 127 500 € HT et montant maximum 240 000 € HT) ;
- Lot n°2 : Fourniture de peinture pour travaux de marquages routiers (montant minimum 42 500 € HT et montant maximum 80 000 € HT).

Huit candidats ont déposé des offres avant le 3 février 2021 à 12h00. Pour le lot n°1, les candidats suivants ont déposé une offre :

- SIGNATURE ;
- MIDITRACAGE ;
- T2E ;
- AXIMUM.

Pour le lot n°2, les candidats suivants ont déposé une offre :

- AXIMUM ;
- Société d'Applications Routier ;
- Théodore Maison de Peinture ;
- T2E ;
- ORÉ.

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béwillers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

Malgré le choix d'une procédure adaptée, Monsieur le Président a réuni le 4 février 2021 à 09h00 les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour choisir les attributaires des deux lots. Conformément au règlement de consultation, les membres de la CAO ont proposé le classement suivant :

• **Pour le lot n°1 :**

- 1<sup>er</sup> Aximum avec 50 pour le critère prix (offre la moins-disante évaluée sur la base du détail quantitatif estimatif et un prix unitaire moyen), 30 points pour le critère technique (offre la mieux-disante) et 16 points pour le critère « exécution de chantier » soit un total de 96 points sur 100 ;
- 2<sup>e</sup> Miditraçage avec 30,85 pour le critère prix, 9,76 points pour le critère technique et 16,5 points pour le critère « exécution de chantier » soit un total de 57,11 points sur 100 ;
- 3<sup>e</sup> Signature avec 25,34 points pour le critère prix, 0 point pour le critère technique (le candidat n'ayant pas respecté les dispositions prévues au règlement de consultation pour compléter son mémoire technique) et 18 points pour le critère « exécution de chantier » (offre la mieux-disante) soit un total de 43,34 points sur 100 ;
- 4<sup>e</sup> T2E avec 21,14 pour le critère prix, 0 point pour le critère technique (le candidat n'ayant pas respecté les dispositions prévues au règlement de consultation pour compléter son mémoire technique) et 12,5 points pour le critère « exécution de chantier » soit un total de 33,64 points sur 100.

• **Pour le lot n°2 :**

- 1<sup>er</sup> Oré avec 49,06 pour le critère prix (offre la moins-disante évaluée sur la base du détail quantitatif estimatif et un prix unitaire moyen), 30 points pour le critère technique (offre la mieux-disante) et 15 points pour le critère « exécution des prestations » soit un total de 94,06 points sur 100 ;
- 2<sup>e</sup> Aximum avec 48,30 pour le critère prix, 23,59 points pour le critère technique et 20 points pour le critère « exécution des prestations » (offre la mieux-disante) soit un total de 91,89 points sur 100 ;
- 3<sup>e</sup> Société d'Application Routier avec 42,22 points pour le critère prix, 24,93 points pour le critère technique et 20 points pour le critère « exécution des prestations » (offre la mieux-disante) soit un total de 87,15 points sur 100 ;
- 4<sup>e</sup> T2E avec 31,97 pour le critère prix, 21,16 points pour le critère technique et 13,33 points pour le critère « exécution de chantier » soit un total de 66,46 points sur 100 ;
- 5<sup>e</sup> Théodore avec 31,47 pour le critère prix, 0 point pour le critère technique (le candidat n'ayant pas respecté les dispositions prévues au règlement de consultation pour compléter son mémoire technique) et 0 point pour le critère « exécution de chantier » (le candidat n'ayant pas complété les informations demandées dans son mémoire technique) soit un total de 31,47 points sur 100.

Monsieur le Président a approuvé l'avis des membres de la CAO et attribué le lot n°1 à la société Aximum et le lot n°2 à la société Oré.

Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 23 février 2021/et de la publication le  
23 février 2021<sup>1</sup>

Vu,

Beauvois-en-Cis, le 23 février 2021

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON